

 <small>CONSULTING INNOVATION SERVICES</small>	Politique d'accessibilité aux personnes en situations de handicap	Version N°2 du 01/02/2024
--	--	----------------------------------

1- OBJET

Ce document a pour objet d'énoncer les engagements en matière d'accessibilité et les mesures prises pour garantir une formation professionnelle pour tous.

2- ENGAGEMENTS

Nous nous efforçons de permettre l'accès à l'ensemble de nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous visons à créer un environnement inclusif où chaque apprenant se sent accueilli, respecté et pris en compte.

Nous nous engageons à fournir des installations physiques accessibles pour tous, en veillant à ce que nos locaux et installations soient conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.

Nous nous efforcerons de rendre tous les supports de formation, y compris les documents, les présentations et les supports audiovisuels, accessibles à tous, en fournissant des formats alternatifs si nécessaire.

Nous étudierons, avec les apprenants handicapés, les possibilités d'adaptation des contenus et des modalités pédagogiques en fonction des différentes situations, en sollicitant, le cas échéant, un réseau de partenaires identifiés.

3 MESURES PRISES

Nous avons mis en place une procédure de prise en compte des situations de handicap.

Nous avons nommé un référent handicap.

Notre personnel est sensibilisé à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Nous avons listé un réseau de partenaires potentiellement mobilisable pour nous aider à l'adaptation des formations ou à la réorientation dans le cas où la formation n'est pas accessible.

4 REVISION

La politique d'accessibilité est revue régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation et des situations que nous rencontrons.

5 ENTREE EN APPLICATION

Cette politique d'accessibilité prend effet le 01 février 2024.

Prénom et Nom responsable :

Christophe D'Alu

